

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
& DES RESSOURCES
POLE DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES ASSEMBLEES
CC-LP-CL**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	46	53

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Monsieur Olivier GALZI, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, M. Michel ADAM, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, Mme Anaïs HAUSMANN, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila BOURAS, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, Mme Samira HAMOUSSA, M. Thierry MARTINES, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, M. Claude LE ROY, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, Mme Maryline CROYET, M. Mouloud REZOUALI, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Anne GAGNIARD, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES, Mme Charline SAVREUX, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Laetitia DOSNE représentée par M. Thierry DOSNE
M. Laurent ROCHUT représenté par Mme Emmanuelle ROUX-PANIS
M. Eric PEYTIE représenté par Mme Isabelle ALTAYRAC
Mme Virginie ISSAUTIER-NOCCA représentée par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Vincent FUCHS représenté par Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI
M. Fabrice TOCABENS représenté par Mme Anne GAGNIARD
M. Khalid EL YOUSOUFI représenté par Mme Mathilde LOUVAIN

La séance est ouverte à 11 heures par M. le Maire, Président.

M. le Maire prend la parole : « Bonjour à tout le monde. C'est une belle journée qui s'annonce. On a donc convoqué ce conseil municipal extraordinaire, vous le savez parce que c'est une obligation qui est imposée d'ailleurs dans toutes les communes de France et la date est choisie de manière nationale pour pouvoir procéder à l'élection des grands électeurs titulaires et suppléants qui participeront à l'élection sénatoriale et on en a donc profité pour rajouter quelques délibérations techniques de mise en conformité histoire de ne pas vous réunir que pour un seul objet et pour alléger le prochain conseil municipal du 30 juin qui sera extrêmement chargé.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

MOUVEMENTS :

Mme Amandine MARQUIS donne son pouvoir à Mme Valérie WAGNER pendant la présentation de la délibération n°4.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire indique : Je vais donc demander que l'on désigne un secrétaire de séance si quelqu'un est volontaire. Sinon je proposerai le nom d'un élu de ma majorité

Monsieur David FOURNIER se propose comme secrétaire de séance.

Votes : - **ADOpte A L'UNANIMITE** -

VOTE DU PROCES-VERBAL :

Monsieur le Maire, Président propose l'adoption du procès-verbal de la séance du lundi 20 avril 2026.

Votes : - **ADOpte A L'UNANIMITE** -

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 est adopté.

ORDRE DU JOUR :

DCM_2026_03_01	Désignation des délégués titulaires et suppléants - élections sénatoriales du 27 septembre 2026
DCM_2026_03_02	Frais de représentation de Monsieur le Maire
DCM_2026_03_03	Mise à disposition d'un véhicule de service au bénéfice de Monsieur le Maire
DCM_2026_03_04	Élections professionnelles du 10 décembre 2026 - Fixation du nombre de représentants titulaires et suppléants pour le personnel et l'employeur au Comité Social Territorial (CST) et à la Formation Spécialisée pour la santé, la sécurité et de Santé de Sécurité et des conditions de travail (F3SCT) - Maintien du paritarisme numérique - Choix du mode de recueil de l'avis des représentants de la collectivité
DCM_2026_03_05	Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines

1 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des délégués titulaires et suppléants - élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

M. GALZI rapporte la délibération.

Nombre de votants : 53

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 53

	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « Le bon sens pour Avignon »	38	57	21
Liste « Ensemble et solidaires »	6	8	3
Liste « Avignon en Avant ! »	5	7	2
Liste « La nouvelle Avignon populaire »	4	5	2

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE les délégués titulaires supplémentaires et suppléants suivants :

Délégués supplémentaires :

1. M GERARD Stéphane
2. Mme BAUMANN Cécile
3. M LAURO Milien
4. Mme BENMOUSSA Salima
5. M BOETTI DI CASTANO Patrick
6. Mme VINEL Caroline
7. M DOUX Arthur
8. Mme OLIVE Laurence
9. M VINEL Denis
10. Mme DE BENOIT DE LAPAILLONE Béatrice
11. M FATTORE Thomas
12. Mme EYRIES Brigitte
13. M LELEU Guillaume
14. Mme CORTICCHIATO Camille
15. M MUS-WAGNER Arthur
16. Mme LANTIN Noémie
17. M MERLE Léo
18. Mme BAGLIETO Marie-Laure
19. M BAZAILLE Guillaume
20. Mme DOSNE Valérie
21. M EYRIES Nicolas
22. Mme GOURCHE Nysrin

23. M GALLO Philippe
24. Mme LESAUVAGE Mathilde
25. M GALLON Julien
26. Mme DI GIUSEPPE Anne-Marie
27. M BROTONS Jean
28. Mme FULLANA Marion
29. M LAUTIER Romain
30. Mme GRUDZIEN Françoise
31. M VEECKMAN Renaud
32. Mme EQUINET Karine
33. M HUIN-D'ANGELO Gérard
34. Mme LELEU Marie
35. M BOUCETTA Mahel
36. Mme CHAMBON Karine
37. M LESAUVAGE Philippe
38. Mme DUCHESNE Géraldine
39. M DI GIUSEPPE Ange
40. Mme KNIPILER Fabienne
41. M ROUSTAN Corentin
42. Mme BELAID Sherazed
43. M SAUZE Julien
44. Mme JACQUIOT-MONTEILLARD Camille
45. M POCHY Pierre
46. Mme BOTELLA Marcelle
47. M DUCHESNE Eric
48. Mme BASSIER Marie-Christine
49. M TOMAZ Paolo
50. Mme MANISCALCO Annie
51. M BIZOT Emmanuel
52. Mme MOUSSIÈRE Christèle
53. M MANISCALCO Sauveur
54. Mme BELLEGARDE Sandra
55. M LARCHER Serge
56. Mme GALLO Véronique
57. M GOMEZ Stéphane
58. NAHOUM Claude
59. Mme ALLEL Hamida
60. M GAGNIARD Patrick
61. Mme LAGRANGE Anne-Christine
62. M CERVANTES Jean-Pierre
63. Mme CLAVEL Martine
64. M BEY Julien
65. Mme QUENNESSON Lilou
66. M BAUDOUIN Yannick
67. Mme CLAISE Vanessa
68. M CHELLY Marceau
69. Mme DIANCOURT Marie-Hélène
70. M MAEDER Gautier
71. Mme MAILLARD Sophie
72. M MALICORNE Frédéric
73. Mme THOURET Frieda
74. M LAUNAY Bruno
75. Mme JORDAN Delphine
76. M JOUBERT Thibault
77. Mme CREA Mireille

Délégués suppléants :

1. Mme BRIERE Marie-France
2. M EYRIES Christophe
3. Mme AKROUCH Najya
4. M GRUDZIEN Jean-Luc
5. Mme HADDIA Yamna
6. M ACQUISTO Antonio
7. Mme LELEU Jocelyne
8. M VICENTE Joris
9. Mme DE MICHELE Sylvie
10. M EYRIES Jerome
11. Mme DUMAINE Martine
12. M BENISTANT Hervé
13. Mme M MARCUCCI Philippe
14. Mme GOURCHE Fouzia
15. M SEREIN Marc
16. Mme LESAUVAGE Sandrine
17. M GOUMAIN Didier
18. Mme MICHILLOTTE Michèle
19. M KNIPILER Patrick
20. Mme BORBA DA COSTA Emmanuelle
21. THEVENOUX Murielle
22. M CLEMENCON Pascal
23. Mme FERREY Véronique
24. M ALIK Selim
25. Mme LONGFELS-INGWEILLER Hélène
26. M ALLAIN Bernard
27. M BROCHOT Jocelyn
28. Mme GASTREIN Philippe

- DESIGNÉ -

2 - ADMINISTRATION GENERALE : Frais de représentation de Monsieur le Maire.

Mme ROUX-PANIS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur le Maire des frais de représentation selon les modalités décrites ;
- **IMPUTE** au chapitre 011 ou au chapitre 65 les dépenses engagées en fonction des émoluments ;
- **AUTORISE** M le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Prises de parole :

- M. Mouloud REZOUALI
- Monsieur le Maire
- Mme Emmanuelle ROUX-PANIS
- Mme Anne-Sophie RIGAULT
- Monsieur le Maire

- ADOPTE -

Se sont abstenus : M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Charline SAVREUX.

Ont voté contre : Mme Anne GAGNIARD, M. Mouloud REZOUALI, Mme Maryline CROYET, M. Oukacha RTILI, M. David FOURNIER, M. Fabrice TOCABENS, M. Rémi BLANC, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Marie-Anne BERTRAND et Mme Mathilde LOUVAIN.

3 - ADMINISTRATION GENERALE : Mise à disposition d'un véhicule de service au bénéfice de Monsieur le Maire.

Mme ROUX-PANIS rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la mise à disposition d'un véhicule de service au bénéfice du Maire ;
- **ACCORDE** les dépenses correspondantes sur les lignes dédiés au suivi et à l'entretien du parc communal automobile ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Prises de parole :

- M. Rémy BLANC
- Mme Mathilde LOUVAIN
- Monsieur le Maire
- Madame Anne-Sophie RIGAULT
- M. Mouloud REZOUALI

- ADOPTE -

Se sont abstenus : M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Charline SAVREUX.

Ont voté contre : M. Oukacha RTILI, M. Rémi BLANC, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Marie-Anne BERTRAND et Mme Mathilde LOUVAIN.

4 - ADMINISTRATION GENERALE : Élections professionnelles du 10 décembre 2026 - Fixation du nombre de représentants titulaires et suppléants pour le personnel et l'employeur au Comité Social Territorial (CST) et à la Formation Spécialisée pour la santé, la sécurité et de Santé de Sécurité et des conditions de travail (F3SCT) - Maintien du paritarisme numérique - Choix du mode de recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Mme ALAMI-MOUMMED rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler le Comité Social Territorial et une Formation Spécialisée en matière de Santé de Sécurité et des conditions de Travail (F3SCT) pour le nouveau mandat ;
- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 10 et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité à 10 et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DECIDE** le recueil, par le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée, de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **DECIDE** le scrutin à l'urne, à titre exclusif pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Prise de parole :

- M. David FOURNIER
-

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

5 - ADMINISTRATION GENERALE : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

Mme ALAMI-MOUMMED rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la création des postes précités ;
- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans la délibération ;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés conformément à la délibération du 26/06/2019 ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du Budget Principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

Prises de parole :

- M. Mouloud REZOUALI
- Mme Mathilde LOUVAIN
- Monsieur le Maire
- M. Philippe CARLES
- Mme Nezha ALAMI-MOUMMED
- M. Oukacha RTILI
- Monsieur le Maire
- Mme Nezha ALAMI-MOUMMED
- M. Oukacha RTILI
- Monsieur le Maire

- ADOPTE -

Se sont abstenus : Mme Anne GAGNIARD, M. Mouloud REZOUALI, Mme Maryline CROYET, M. Oukacha RTILI, M. David FOURNIER, M. Fabrice TOCABENS, M. Rémi BLANC, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Mathilde LOUVAIN, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Charline SAVREUX.

QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 01 juin 2026, Madame Murielle MAGDELEINE fait part de son souhait de poser la question orale suivante :

Monsieur le Maire,

Je me permets de revenir sur une question qui avait déjà été évoquée lors du conseil municipal du 20 décembre 2025. Malgré les échanges de l'époque, le problème reste aujourd'hui sans réelle solution et continue d'impacter les riverains concernés.

En effet le 14 août 2025, un véhicule a fait une sortie de route au 44 avenue Eisenhower. L'accident a endommagé la barrière de sécurité qui protège les piétons entre les murs d'enceinte des propriétés et la chaussée.

Suite à cet événement, la mairie a retiré la barrière endommagée située à gauche du passage protégé, mais également celle située à droite, alors qu'elle n'avait, elle, subi aucun dommage. Les riverains ont depuis écrit à la mairie pour demander la remise en place des barrières de protection, car ce secteur est situé dans un virage dangereux et a déjà été le théâtre de nombreux accidents, exposant les piétons à un risque réel.

Ma question est donc la suivante :
Pourquoi les barrières de protection n'ont-elles pas été réinstallées à cet endroit, et dans quel délai la mairie prévoit-elle de remettre en place un dispositif assurant la sécurité des biens et des personnes sur ce tronçon de l'avenue Eisenhower ?

Réponse apportée par Monsieur Nicolas DONNADILLE :

Ce sujet comme vous dites n'est pas nouveau. Il avait déjà été évoqué lors de la précédente mandature où le principe validé, mais sans que cela ne soit suivi d'effet concret. Mais par contre les riverains eux attendent toujours.

Après l'accident du 14 août 2025 et au vu de la dangerosité de ce virage, nous avons fait le choix d'agir simplement et rapidement. Les barrières ont été remises en place, elles ont été remises en place hier. C'était une mesure de bon sens pour sécuriser immédiatement les piétons. Voilà, notre ligne est claire, nous ne nous contentons pas d'annoncer.

Par mail en date du 02 juin 2026, Monsieur Philippe GRIMAUD fait part de son souhait de poser la question orale suivante :

Monsieur le Maire,

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 26 avril 2025, la ville d'Avignon a retenu la société Dalkia, filiale du groupe EDF, comme délégataire d'une concession de service public d'une durée de 29 ans pour la construction, le financement, l'exploitation (production et distribution) d'un réseau de chaleur et de fraîcheur de près de 44 km sur un périmètre dit « correspondant », en fait en un temps premier les habitats collectifs des zones franches urbaines.

Par une seconde délibération en date du 27 septembre 2025, la ville a décidé le classement du réseau de chaleur dans le périmètre de la DSP, ce qui permet de rendre obligatoire le raccordement des bâtiments situés dans cette zone.

Il ne s'agit pas de contester les qualités de ce projet au regard des grandes orientations énergétiques et écologiques nationales, ni de faire un réquisitoire technique, je n'en ai pas ici les moyens ni les capacités, mais de souligner, par simple bon sens, les risques économiques et politiques qu'il présente au travers de son acceptabilité territoriale, de sa gouvernance, de son contrôle et de sa structure tarifaire, ainsi que de son adaptabilité aux évolutions sociales et technologiques qui ne manqueront pas de se faire jour au cours des trois décennies à venir.

En premier lieu, afin d'implanter un tel réseau, une étude sérieuse a-t-elle été réalisée auprès des habitants quant à leurs besoins réels et leur volonté d'adhérer à un réseau collectif ? Ou a-t-on voulu le bonheur des gens des quartiers concernés sans leur demander leur avis ? comme quelque chose qui s'imposerait avec la force de l'évidence sans avoir besoin d'être soutenu par des arguments ni par l'acquiescement de ceux que cela concerne ?

Parce que ce projet et son enjeu financier sont colossaux à l'échelle d'Avignon (ce serait en importance, aux dires de Dalkia, le 3^e réseau de l'arc méditerranéen) et qu'il s'agit d'un engagement trentenaire, nous avons le devoir de nous assurer que toutes les variables d'ajustement sont réunies pour sa réussite. Sans cela, nous ne sommes pas dans une décision éclairée mais dans un acte de confiance à 121 millions d'euros, certes quelque chose qui n'est pas une dette aujourd'hui mais qui pourrait bien le devenir demain si les perspectives ne se confirmaient pas.

Tout d'abord, quel est le devenir du délégataire qui va réaliser le chantier et assurer son exploitation ? Certes Dalkia est le grand spécialiste français des réseaux de chaleur et de fraîcheur mais ses résultats d'exploitation négatifs pendant des années ont contraint le groupe EDF, lui-même un peu en délicatesse budgétaire, à lui consolider ses comptes pour s'en débarrasser après les élections présidentielles.

Autre inquiétude : l'asymétrie technique démesurée entre le délégant et son délégataire, rendant ce dernier difficilement contrôlable à bien des plans et nécessitant en outre une grande expertise et beaucoup de temps à consacrer au suivi du contrat.

Quant à l'ADEME qui a bien failli disparaître et se trouve toujours dans une tourmente politique, elle ne connaîtra elle aussi son devenir qu'après les présidentielles. La concrétisation des subventions annoncées (de 30 à 40%) interroge.

Des contingences lourdes affectent donc les 2 opérateurs financiers.

De surcroît, en 10 ans, en 30 ans, la technologie aura évolué et les besoins thermiques en froid comme en chaud allégés grâce aux progrès de l'isolation et aux rénovations. Le réseau ne risque-t-il pas à court terme l'obsolescence ?

N'avons-nous pas la responsabilité de réinterroger une opération :

- dont la soutenabilité économique n'est pas pleinement sécurisée ;
- dont le besoin collectif n'est pas démontré ;
- dont l'adhésion sociale reste incertaine ;

- dont la viabilité du délégataire interroge ?

Aussi, pour toutes ces raisons, me permettez-vous de vous demander, Monsieur le Maire, quelles sont vos intentions quant à ce projet.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me porter.

Sachant simplement que c'est un dossier qui est infiniment lourd et complexe et que je me suis juste contenté de retracer ici le cadre général. Il y aurait beaucoup à dire encore.

Réponse apportée par Monsieur le Maire :

Merci M. GRIMAUD. Vos questions sont extrêmement légitimes et je me les suis posées aussi en tant que candidat quand j'ai vu effectivement l'engagement qui était celui de la mairie dans ce dossier. En tant que Maire, il y a ce qu'on appelle des coups partis ; il y a des contrats qui ont été signés et aujourd'hui on a un choix qui est simple : soit on laisse, c'était l'esprit de cette délégation de service public par la précédente mandature, on laisse porter le coût de ces investissements par le délégataire effectivement, soit on paye des indemnités pour rompre le contrat.

Donc, je suppose que si vous n'avez pas eu les réponses de la mandature précédente aux questions légitimes que vous vous posez, c'est qu'elles n'arriveront probablement jamais.

Mais maintenant le contrat a été signé et je ne pourrai malheureusement pas vous dire s'ils ont bien demandé aux populations concernées si c'était un besoin chez eux, je ne pourrai pas vous dire s'il y a eu de la concertation.

Encore une fois, c'est un dossier dont nous héritons mais nous acceptons l'héritage. C'est aussi ça le sens des responsabilités et donc je vais laisser à Christian PALY le soin de vous répondre sur le fond.

Réponse apportée par Monsieur Christian PALY :

C'est un dossier complexe, vaste et structurant pour cette ville et ses habitants. Important par le montant de l'investissement vous l'avez rappelé, 121 millions d'euros étalés sur plusieurs années ; 121 millions d'euros que je vous rappelle ne seront pas portés par le budget d'investissement de la Ville mais bien par le délégataire.

La Ville ayant au préalable uniquement financé des études en termes de faisabilité, cela m'amènera à vous répondre.

Etudes qui ont été de l'ordre de 197 000 euros sur cinq ans, couvertes par des subventions de l'ADEME et de l'ANRU à hauteur de 137 000 euros. Donc, une nette charge pour la Ville de 13 000 euros sur les cinq années qui ont nécessité la mise en place de ce dossier.

Dossier structurant Monsieur GRIMAUD, parce qu'il apportera aux Avignonnais des sources de chaleur et de fraîcheur au maximum décarbonées et à des tarifs extrêmement compétitifs et stables. Puisque demain, les tarifs ne comporteront que sur 10 % maximum du prix mondial du gaz, et vous connaissez aussi bien que moi la volatilité de ces tarifs particulièrement dans un contexte géopolitique et géostratégique extrêmement mouvant en ce moment.

Vous attirez notre attention sur la fiabilité des études préalables à ce projet.

Indéniablement, même si effectivement elles ne sont pas du fait de notre mandature, la fiabilité de ces études engagées en 2023 par un bureau d'études spécialisé en matière de réseau de chaleur et cette instruction portait sur un diagnostic des réseaux existants, sur les tracés les plus opportuns, sur l'identification des sources locales d'énergie, et évidemment sur les aspects éco-financiers. Donc, études de faisabilité pour vous répondre précisément : oui, il y a eu.

Vous nous interrogez également sur l'éventuelle non-appétence de nos concitoyens sur ce projet. Ce projet de réseau de chaleur est une solution comme je le disais précédemment, rapide pour changer l'énergie d'environ 17 000 équivalents logements avignonnais.

Pourquoi équivalent, car il y a des copropriétés, parce qu'il y a des bâtiments publics et que donc l'équivalent porte à terme de ce dossier sur 17 000 logements.

Cette appétence, Monsieur GRIMAUD, elle est aujourd'hui réelle, le délégataire reçoit très régulièrement des demandes de raccordement de copropriétés ou de promoteurs qui voient évidemment l'avantage d'un chauffage à TVA réduite et comme je vous le disais, à tarif compétitif et donc stable dans le temps.

Vous nous interpellez également sur une réalité, telle que le contrat a été signé, à savoir l'obligation de raccordement. Elle est indéniable cette obligation, elle n'est pour autant pas systématique puisqu'elle ne concernera que les bâtiments neufs et les bâtiments faisant l'objet de rénovation importante.

Cette obligation pourra également, c'est contractuel, faire l'objet de dérogations. Je vais vous donner deux exemples qui intéressent les Avignonnaises et les Avignonnais et les porteurs de projet immobilier.

Ces deux capacités de dérogation sont premièrement, la possibilité de nous opposer des coûts disproportionnés en termes d'aménagement.

Deuxième exemple, s'il y a des solutions écologiques de chauffage et de fraîcheur mieux-disantes que le réseau de chaleur.

Sur l'avenir, Monsieur GRIMAUD, du délégataire, il ne vous a pas échappé que DALKIA n'est pas une PME, que Dalkia est filiale à 100% du groupe EDF ceci depuis 2014.

Pour autant, il ne faut pas exclure, parce que c'est la vie des entreprises, qu'il puisse y avoir une cession par EDF, partielle ou totale, de DALKIA.

Contractuellement, il a été intégré dans ce contrat, qu'en cas de cession, DALKIA en tout état de fait serait obligé, quels que soient ses actionnaires futurs éventuels, à assumer en totalité la délégation qui lui a été donnée, et les travaux et l'exploitation dont il est question.

En ce qui concerne Monsieur GRIMAUD et on ne peut pas vous donner tort sur cet aspect de la question du contrôle par la Ville du délégataire.

A ce sujet, puisque les enjeux financiers sont importants. Une création de société dédiée spécifiquement à ce projet, est en charge de pouvoir à tout moment contrôler l'évolution des comptes de DALKIA, concernant le projet Avignonnais.

Ce n'est pas neutre, car au passage il faut aussi savoir que DALKIA aura des redevances à payer à la ville d'Avignon ; par exemple sur des aspects d'occupation de sols, mais aussi dans la clause en cas de profit « trop important », et donc une partie sera reversée à la ville d'Avignon.

En l'état, nous sommes aujourd'hui sur 4 kms de réseau opérationnel. La Ville aujourd'hui, perçoit environ 75 000 euros de redevance et à titre définitif aux environs de 250 000 euros lorsque la totalité du réseau sera opérationnel.

Donc, vous comprenez bien que par rapport à cette clause, nous sommes aussi en devoir de savoir ce qu'il se passe dans les comptes concernant le réseau de chaleur et de fraîcheur avignonnais dans les comptes de DALKIA.

Je rajouterai également qu'un rapport annuel sera étudié systématiquement et obligatoirement par la commission consultative des services publics locaux. Voici Monsieur GRIMAUD, en termes de capacité et surtout notre volonté de contrôler ce qui se passe chez DALKIA.

Une question que vous n'avez pas posée : la gêne occasionnée pour les avignonnais à l'endroit des travaux. Vous pensez bien que nous avons ceci à l'esprit.

Dans ce cadre-là, nous avons mis en place un comité de pilotage et dans ce COPIL siègent évidemment les services de la Ville, le délégataire, les élus concernés et dans les élus concernés nous avons ajouté l'élus à la voirie car nous voulons mettre en cohérence, en efficience, les travaux généraux classiques assainissement, NPNRU, etc... que la Ville peut connaître en adéquation avec les futurs réseaux de chaleur et de fraîcheur.

Donc ce point-là, nous le suivons également de près.

Pour en finir Monsieur GRIMAUD, si je voulais en faire sourire certains, vous vous inquiétez de l'avenir de l'ADEME. On n'est pas effectivement sans savoir que certaines agences nationales, certains établissements publics sont sous feu d'interrogation de la part des pouvoirs publics et tout particulièrement de certains élus.

Alors vous venez Monsieur GRIMAUD, presque la larme à l'œil et la peur au ventre concernant l'avenir de l'ADEME, je vous rappellerai simplement aujourd'hui que votre groupe politique au Parlement Monsieur GRIMAUD, par la voie du député Renault lors de la loi d'orientation de Finances de 2025 a déposé un amendement visant à la disparition de l'ADEME et de ses subventions.

Donc, vous me permettrez un peu de sourire d'une partie de votre question.

Voilà, pardon d'avoir été un petit peu long Mesdames, Messieurs mes chers collègues, Monsieur le Maire, mais je pense que ça méritait quelques précisions et voilà en l'état les éléments de réponse que je pus vous apporter. Sachant que, et je vous rejoins sur ce point, nous avons à surveiller de très très près l'avancée de ces travaux et le futur de ces travaux.

Monsieur David FOURNIER prend la parole : merci Monsieur le Maire, je voulais remercier Christian pour la réponse qu'il vient d'effectuer qui est relativement complète et qui explique bien la disposition de ce projet.

Au-delà de toute joute verbale, lorsqu'il y a une passation de pouvoir d'une majorité à une autre, effectivement comme vous le dites Monsieur le Maire, on hérite de certains projets.

Mais après ce que vient de dire Monsieur PALY, on peut être fier collectivement de projet porté pour la collectivité et au-delà pour l'avenir, je le pense.

Ce projet s'inscrit dans une démarche, je dirais, d'assainissement des énergies renouvelables pour la population d'une part, puisqu'il est vertueux en matière de géothermie qui est l'énergie peu polluante.

Deuxièmement, il va permettre après un investissement comme l'a rappelé Monsieur PALY, d'une entreprise et pas de la collectivité de pouvoir aménager ces énergies en matière de fraîcheur et de chaleur pour une population au départ les plus démunis, c'est-à-dire dans les quartiers populaires car il va toucher les immeubles de la ville, les immeubles des HLM.

Troisièmement, car les tarifs en énergie vont baisser pour la population entre 150 à 135 euros et cela c'était au moment des études avec l'inflation que nous connaissons, ça va s'accroître.

Puis, la mairie garde quand même la main sur les augmentations par le pouvoir municipal et notamment ça doit être voté lors de ce conseil.

Lorsqu'on a des projets qui sont portés comme ça dans un changement climatique important, on peut collectivement se réjouir de cette portée vis-à-vis de la population qui en a le plus besoin.

Madame Mathilde LOUVAIN prend la parole : je serai très courte, je voulais poser une question sur l'instance de contrôle dont vous venez de parler Monsieur PALY et vous l'avez dit, la commission des services publics locaux sera évidemment en charge aussi de ce contrôle.

Mais je me permets de vous rappeler ici qu'aucun membre de l'opposition ne siège dans cette instance et j'aimerais vous demander que dans l'instance non pas de la commission, mais de l'autre instance dont vous avez parlé, puissent siéger des citoyens, citoyennes, un peu à l'image de ce qu'à demandé le collectif de l'eau à l'échelle de l'agglomération mais que les citoyens et citoyennes d'Avignon puissent être présents dans ce type de commission pour pouvoir vérifier évidemment la tenue des comptes de DALKIA puisque comme on le sait, la gestion à l'échelle de l'agglomération par VEOLA et SUEZ, on est en droit d'être inquiet.

Réponse de Monsieur Christian PALY : Madame LOUVAIN c'est noté. Veuillez nous saisir s'il vous plaît très officiellement de cette demande.

Vous comprendrez bien que ce n'est pas moi, élu municipal qui tranchera ce point-là, c'est évidemment Monsieur le Maire. Mais puisque ça me concerne, je souhaiterais que vous nous saisissiez en la matière.

Tout ce que je puis vous dire c'est que ce sujet est suffisamment complexe et important pour que nous travaillions en transparence.

D'ailleurs, entre nous il n'y a pas grand-chose à cacher puisque si je puis me permettre, le débat de la régie, contrairement au dossier que vous évoquiez de l'eau, de l'assainissement au niveau du Grand Avignon pourrait peut-être se poser, là en l'occurrence un réseau de chaleur et de fraîcheur vous comprenez bien que le débat de la régie nous dépasse vraisemblablement littéralement tant en terme financier qu'en terme technique.

Prise de parole de Madame MATHILDE LOUVAUN : Mais sur une concession de 29 ans, je pense que c'est légitime et je ferai la demande en bonne et due forme.

Réponse de Monsieur le Maire : Théoriquement, il n'y a pas de débat derrière une question mais il n'y a pas de souci. Simplement, je vous rappelle que vous êtes présente dans la commission consultative des services publics locaux.

Prise de parole de Mathilde LOUVAIN : consultative

Réponse de Monsieur le Maire : oui ; c'est une consultation que vous demandez. Donc, en fait, vous êtes déjà dans la commission que vous réclamez Madame LOUVAIN, c'était juste pour information.

Prise de parole de Mathilde LOUVAIN : non, mais je rappelle que la place des citoyens et citoyennes puisque j'en suis une certes.

Réponse de Monsieur le Maire : donc, vous avez la réponse. C'est dans cette commission que se traitera ce sujet là et vous pourrez poser toutes les questions.

Prise de parole de Mathilde LOUVAIN : oui, mais ma demande c'était que les citoyens et citoyennes puissent siéger dans l'autre instance.

Réponse de Monsieur le Maire : Oui, et vous pourrez tout comme nous porter les questions légitimes soulevées par les citoyens et les citoyennes dans une logique de démocratie représentative.

Prise de parole par Monsieur Mouloud REZOUALI : seulement pour répondre, lors de la présentation en délibération de ce projet-là, ce sont les écologistes qui ont été porteurs de la question de la solidité de DALKIA et évidemment aussi de l'organe de contrôle sur ce projet-là.

Les réponses satisfaisantes nous ont été données. Donc, ça aurait été sympa que l'information soit passée des anciens élus qui étaient présents lors de ce conseil municipal.

D'autre part, moi je pense que c'est l'un des projets les plus structurants de notre ville. Je pense que c'est dans le mandat précédent, c'est le projet le plus important à mes yeux.

Et même à mon sens, on a manqué d'ambition parce que nous devons aller plus loin dedans parce qu'il y a des vertus évidemment écologiques, mais des vertus sociales parce que Monsieur FOURNIER l'a évoqué tout à l'heure, ce sont des baisses de tarif significatives pour les familles les plus modestes et puis c'est un moyen aussi d'assurer l'autonomie énergétique de notre Ville.

Je pense sincèrement que ce projet doit continuer et surtout être amplifié Monsieur le Maire. Et je suis certain que cette perspective pourra séduire tous les acteurs du secteur.

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (délibérations n°5 du 28 mars 2026 – articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) - Compte-rendu

M. David FOURNIER prend la parole : deux questions, merci Monsieur le maire.

La première il s'agit de la décision D.113-2026 qui vise à fixer les tarifs pour les visites guidées et l'envoi de photographies numériques. Je voulais savoir si elles restaient au même tarif ou si elles évoluaient.

La deuxième question il s'agit donc de la décision D.116-2026 visant à contracter auprès de la société générale un emprunt de 8 millions d'euros

Je voulais savoir si un, c'était à taux fixe ou variable et deux, quel était le taux

Réponse de Monsieur le Maire : Merci M. FOURNIER, nous notons vos questions et nous vous répondrons au prochain conseil.

D'autres questions ?

Mme Emmanuelle ROUX-PANIS répond à la question de M. FOURNIER sur l'emprunt : L'emprunt a été décidé après une consultation de huit banques différentes. On a choisi avec les services la banque la mieux disante.

C'est un emprunt à taux variable on peut modifier et passer à taux fixe sans frais supplémentaires.

On a choisi cette option là parce que c'était la moins onéreuse pour la collectivité. Tout simplement.

Vous voulez le taux, c'est ça ? Je vous l'envoie. Je vous l'envoie à tous. Vous l'aurez.

M. Oukacha RTIL prend la parole : j'ai consulté le dossier et il s'avère que c'est un emprunt qui est engagé sur une durée de 20 ans alors que le mandat il est de 7 ans.

Donc, vous engagez le contribuable avignonnais sur pratiquement 3 mandats. Ce qui est trop. Donc il y a cette partie.

La deuxième partie concernant le taux d'intérêt qui est variable. Donc ce taux en plus, il se base sur le Libor, qui est de 3 mois. +0 95 de fixe. Si on le compare à des taux actuellement fixes on va se retrouver à payer des intérêts colossaux pour la ville d'Avignon.

Réponse de Monsieur le Maire : Quelle est la question ?

Prise de parole de M. Oukacha RTIL : la question exactement qu'est-ce que vous allez faire pour rectifier cet emprunt ?

Réponse de Monsieur le Maire : Qu'est-ce qu'on va faire ? Pourquoi pardon ?

Prise de parole de M. Oukacha RTIL : Pour rectifier le contrat signé.

Réponse de Monsieur le Maire : On ne va pas rectifier le contrat Monsieur RTIL. On a fait un choix dans le meilleur intérêt de la commune.

Prise de parole de M. Oukacha RTIL : Mais Monsieur le Maire, le contrat il est avantageux pour la Banque

Réponse de Monsieur le Maire : On vous a entendu M. RTIL, je vous remercie M. RTIL.

Prise de parole de M. Oukacha RTIL : M. RTIL : c'est un emprunt toxique, tout simplement.

Réponse de Monsieur le Maire : Ok merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions ?

Je vous rappelle qu'on est en train de faire circuler la signature du PV qu'il faut absolument que tout le monde signe avant de quitter cette salle si ce n'est pas encore arrivé jusqu'à vous puisque nous devons l'envoyer en préfecture aujourd'hui. Donc s'il vous plait ne quittez pas la salle Si vous n'avez pas signé ce PV.

La séance est levée à 12h30 par Monsieur le Maire, Président.


Le Maire
Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

FOURNIER David

